



COMMUNE DE PANISSIERES

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 14 septembre 2021 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 10/09/2021.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, FONGARLAND Jean-Jacques, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BEFORT Jean-Marc, ARDOUIN Isabelle, BOREL Anne-Marie, BONNET Philippe, PLASSE Elodie, SERAILLE Loïc, PILON Denis, VIGNON Philippe, DUTEL Noémie, FOUILLAT Christine.

Absents excusés : GUILLAUMOND Monique (procuration à M. Christian MOLLARD), SUREDA Jennifer, BERTALOTTO Frédérique.

Secrétaire de Séance : GONZALEZ Éric.

MPG/ 06 2021

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 25 mai et 8 juillet 2021 sont approuvés.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : renouvellement de l'adhésion à gîte de France au bénéfice de la Ferme Seigne pour un montant de 383,11 euros.

1- Approbation de l'enquête publique relative aux cessions de chemins ruraux et cessions afférentes.

Considérant les conclusions du commissaire enquêteur, M. Noël LAURENT, portant sur les 5 projets d'aliénation de chemins ruraux :

- Projet n° 1 : Chemin « LE CROZET-MONCEPT »
- Projet n°2 : Chemin « Domaine de MOLLEMANT »
- Projet n° 3 : Chemin « LE CLAIR –Impasse VIGNON »
- Projet n°4 : Chemin des « BOIS –CHAVENSY »
- Projet n° 5 Chemin de « GRAND-CHAMP »

Le Conseil municipal approuve le rapport du commissaire enquêteur.

-Pour les projets n°2 Chemin « Domaine de MOLLEMANT » et n° 3 Chemin « LE CLAIR – Impasse VIGNON » :

Le chemin « Domaine de MOLLEMANT » est non revêtu, enherbé et se termine en impasse sur les terrains agricoles. Il est proposé de céder environ 450m² à M. GABRIEL et environ 240m² à la SCI Domaine de Mollemant, au prix de cession fixé par le service des Domaines de 0,25 euro/m².

Le chemin « LE CLAIR –Impasse VIGNON » se termine en impasse et n'est bordé que par les parcelles appartenant aux Consorts Vignon, bénéficiaires de la rétrocession, pour

environ 215 m². Il est proposé une cession au prix fixé par le service des Domaines de 0,25 euro/m². Les frais de géomètre et les frais notariés sont à charges des acquéreurs. Monsieur le Maire, ou son représentant, au nom et pour le compte de la Ville de Panissières, est autorisé à signer et à régulariser toutes pièces et tous actes nécessaires à la réalisation de ces cessions.

-Pour les projets n°1 Chemin « LE CROZET-MONCEPT » et n°4 : Chemin des « BOIS – CHAVENSY »

Le Conseil municipal habilite Monsieur le Maire à déterminer les modalités de cession des chemins avec les propriétaires. Il est d'ores et déjà noté pour le chemin « Le Crozet-Moncept » qu'une servitude de passage est à préserver pour les parcelles de M.Chambost ; pour le chemin des « Bois-Chavensy », il est convenu le principe de maintenir les accès aux parcelles agricoles attenantes.

Les chemins ruraux précités ont cessé d'être affecté à l'usage du public, puisqu'ils ne sont plus utilisés comme des voies de passage. Le Conseil municipal approuve leur déclassement et leur aliénation.

-Pour le projet n° 5 Chemin de « GRAND-CHAMP » (Route de MONTCHAL), le commissaire enquêteur invite la commune à statuer par délibération ultérieure, au regard de ses conclusions, après des échanges avec les deux propriétaires concernés, M. GAREL et M. CORCOMBET. Le Conseil municipal habilite Monsieur le Maire à convenir des modalités de cession possibles, dans le respect du rapport du commissaire enquêteur.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

2- Régularisation de l'alignement de voirie « Chemin de chez Bessolle »

A l'issue de travaux de voirie anciennement conduits, une régularisation de l'appartenance de bandes de parcelles à la voirie communale restait à réaliser pour le chemin « Chez Bessolles ».

Il est proposé au Conseil de procéder à l'adjonction des surfaces identifiées dans le plan ci-après à la voirie pour les propriétaires suivants :

- M. Marc Moinier : parcelle AR 366
- M. Bernard Peronnet : parcelle AR 368
- Consorts Maugé : parcelle AR 323
- M. Frédéric Berne : AR 370 et AR 441
- M. Florent Merle : parcelle 440



Délibération adoptée à l'unanimité

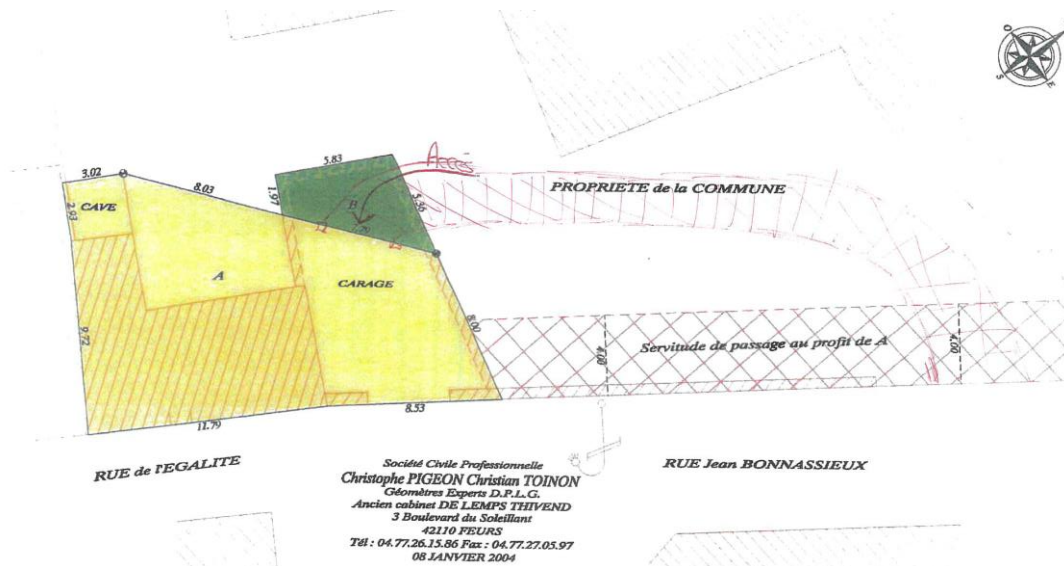
- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

3- Modification de l'assiette de servitude parcelle AN 858, sis rue de l'égalité.

La commune de Panissières a cédé, par acte notarié du 18 mai 2004, dressé par Maître Merlat, les parcelles AN 859 et AN 860 à Monsieur et Madame Gilles GAREL. Dans l'acte notarié, une servitude de passage est relatée à leur bénéfice. Cette servitude de passage, grevant la parcelle propriété de la commune AN 858, au profit de la parcelle AN 859, n'a plus d'existence ; le portail d'accès au bien a été condamné.

A l'occasion de la cession de leur bien, Monsieur et Madame Gilles GAREL se rapprochent de la commune aux fins de modifier l'assiette actuelle de la servitude pour un accès extérieur à leur terrasse.

Il est proposé au Conseil d'accepter la modification de l'assiette selon le tracé apposé sur le plan initial du géomètre SCP Pigeon Toinon (42110 Feurs).



Il est noté, par ailleurs, que la parcelle communale AN 858 connaîtra ultérieurement la reconnaissance de zone de stationnement. Cette destination attendue conduira à une intégration de la parcelle AN 858 au domaine public. La servitude, ci-avant reconnue, ne pourra être maintenue que si elle est compatible avec l'affectation du bien intégré dans le domaine public.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 21
- Exprimés : 21
- Pour : 21

4- Admission en non valeurs.

A la demande de la Trésorerie de Feurs, deux créances non recouvrées ont été présentées au Conseil municipal du 25 mai 2021, pour les objets et valeurs suivants :

- Frais de Cantine : 19,50€
- Frais de Centre de loisirs : 18,72€

Il avait été demandé d'engager des démarches auprès des débiteurs pour recouvrer les montants. Ces dernières sont demeurées infructueuses. Le Conseil municipal accepte les créances ci-avant mentionnées en non-valeur

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 21
- Exprimés : 21
- Pour : 21

5- Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

M. Le Maire propose l'adhésion de la collectivité à la Fondation du Patrimoine. Il est attendu de soutenir des actions en faveur du patrimoine, marqueur fort de l'identité du territoire. L'adhésion annuelle s'élève à 160€.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

6- Présentation du Rapport Annuel du Délégué et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal.

Le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal pour l'année 2020 sont présentés au Conseil. En tant que collectivité responsable d'un service d'assainissement collectif, la commune de Panissières est tenue au titre de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de produire chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS). Il est destiné notamment à l'information des usagers. Une mise en ligne du document est réalisée sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Jean-Marc Peronnet livre les informations principales du rapport : en 2020, 87 553 m³ ont été assujettis à l'assainissement (facturés). 29,904 tonnes de boues ont été évacuées. Une évacuation des boues vers un centre de compostage a été programmée cette année, en complément des 2 épandages agricoles réalisés. Les boues produites ont fait l'objet du traitement d'hygiénisation selon les prescriptions réglementaires liées à la crise sanitaire. Il y a eu 1206 branchements raccordés. Le prix de l'assainissement est de 3,44€TTC/m³.

Adoption du rapport par le Conseil municipal, 21 Pour.

7- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIEMLY.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Jean-Jacques Fongarland, conseiller délégué auprès du SIEMLY, présente le rapport 2020. Le prix de l'eau est de 3,38€/m³. Le nombre d'abonnés s'élève à 35 649 pour un nombre estimé de 79 345 habitants desservis. Sur 121 prélèvements réalisés par l'ARS, le taux de conformité bactériologique est de 100%. La qualité de l'eau s'avère satisfaisante.

Adoption du rapport par le Conseil municipal, 21 Pour

8- Rapports des Commissions

Commission Ressources humaines, jeunesse, écoles et vie sociale

La rentrée des classes 2021 s'est bien déroulée. Les temps périscolaires du mercredi se tiendront maintenant dans le bâtiment de l'Espace culturel, rue de l'égalité.

Régine Terraillon indique que le repas du CCAS ne peut être maintenu. Une distribution de colis est prévue à compter du 18 décembre 2021.

Commission Sports

Le Forum des associations, réalisé avec un encadrement spécifique pour gérer la présentation du passe sanitaire, a été une réussite.

Commission Transition écologique – Economie solidaire.

Sylvie Faye restitue les dernières réunions avec la Communauté de communes de Forez-Est (CCFE) concernant la gestion des déchets. L'harmonisation fiscale est attendue au 1^{er} janvier 2023.

Un projet d'optimisation du nombre de points d'apports volontaires sur la commune est engagé.

Une formation sur la valorisation des biodéchets est organisée par la CCFE : pour Panissières, les personnes impliquées dans la gestion des composts, un agent communal et un élu seront présents.

Une pièce de théâtre humoristique "Very Bad Conf", sur le thème de la réduction des déchets, se tiendra le mardi 30 novembre à 20h.

Une journée dédiée au broyage des végétaux est organisée à la déchèterie de Panissières le vendredi 22 octobre de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Suite au contact avec l'association « M ton marché », il est proposé d'étudier une prochaine adhésion de la collectivité au bénéfice du dynamisme du marché hebdomadaire (Cotisation annuelle de 550€).

Philippe Bonnet confirme l'organisation de la Foire de la Saint Loup le dimanche 26 septembre. Afin de respecter le protocole sanitaire, le passe sanitaire sera requis pour accéder au pôle restauration et au pôle artisanat. Jean-Marc Peronnet précise les locations de chapiteaux nécessaires pour la tenue de l'évènement. Pour les prochaines éditions de la Foire, comme ce fut le cas en 2019, il est fait mention de la participation souhaitée des commerçants sédentaires, via une association représentative.

Commission Culture- Patrimoine-Tourisme

Grégory Dussud annonce les visites du Musée de la cravate et du textile programmées lors des prochaines Journées du Patrimoine. Il explique également le projet de créer un tiers lieu culturel à la Manufacture Loire Piquet.

10- Questions diverses

–Véronique Seyve rappelle l'élaboration d'une lettre d'actualité municipale appelée « Flash Info » pour le mois d'octobre 2021. Elle signale des retours d'informations des commissions pour le bulletin municipal 2021-2022 avant le 30 octobre 2021.

La séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 19 octobre 2021.

Le Maire, Christian MOLLARD.

